

PAR COURRIEL

Sept-Îles, le 29 avril 2016

**Objet : Demande d'accès concernant 9288-3354 Québec inc.
Certificat d'autorisation**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 21 avril dernier concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation émis à 9288-3354 Québec inc. daté du 13 avril 2016 ayant pour objet : « *Exploitation temporaire d'une plateforme de compostage* » signé par M. Alain Gaudreault du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2 pages.

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 37 et/ou 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 964-8888, poste 253.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Nathalie Després
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Sept-Îles, le 13 avril 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

9288-3354 Québec inc.
26, route Maritime
Forestville (Québec) G0T 1E0

N/Réf. : 7552-09-01-0504902
401341793

Objet : Exploitation temporaire d'une plateforme de compostage

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 23 mars 2016, reçue le 30 mars 2016 et complétée le 11 avril 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

L'aménagement et l'exploitation d'une plateforme de compostage de matières résiduelles organiques triées à la source incluant des résidus récupérés auprès d'usines de transformation de produits marins et des résidus provenant d'industries de la transformation du bois et de municipalités, d'une capacité de traitement maximale de **art. 23-24** par année.

Ce projet sera réalisé sur le lot 3 807 801 du cadastre du Québec dans la municipalité de Portneuf-sur-Mer de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Les opérations de compostage sont autorisées pour l'année 2016.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

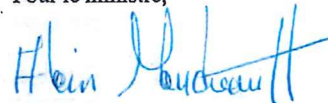
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 23 mars 2016, signée par **art. 53-54** présentant la demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation temporaire en 2016 d'une plateforme de compostage; 5 pages et 6 annexes;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 23 mars 2016, signée par **art. 53-54** confirmant que le traitement annuel de matières organiques sur la plateforme ne dépassera pas **art. 53-54**
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 6 avril 2016, signée par **art. 53-54** contenant des précisions sur l'exploitation de la plateforme de compostage, 3 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/JSG/jm

Alain Gaudreault
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de la Côte-Nord

Préparé par : JSG
Vérifié par : DR